

DOLMAYRAC

8 - 09 - 09

Aide exceptionnelle. Le conseil général octroie une aide exceptionnelle pour les enfants de personnes privées d'emploi. Elle est dédiée aux enfants âgés de moins de 16 ans au 31 août de l'année en cours. Pour en bénéficier avant le 10 octobre 2009, il faut obligatoirement justifier de sa qualité de demandeur d'emploi pour une période allant du 31/08/08 au 31/08/09 et d'une inscription effective en qualité de demandeur d'emploi au 01/09/2009. Pour tout autre renseignement ou précision, il suffit de s'adresser au secrétariat de la mairie.